

AUF

L'Agence universitaire
de la Francophonie
en Asie-Pacifique

GUIDE

Un dispositif régional au sein d'un réseau associatif mondial

Accompagnement d'un cycle
de formation universitaire francophone

> Niveau doctorat

AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

● BAP Bureau Asie-Pacifique



Arbre de la connaissance

GUIDE

Un dispositif régional au sein d'un réseau associatif mondial

Accompagnement d'un cycle
de formation universitaire francophone

> Niveau doctorat

La réponse est le malheur de la question.
Maurice Blanchot

Copyright © Agence universitaire de la Francophonie

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement, quelque système de stockage et de récupération d'information) des pages publiées dans le présent ouvrage faite sans autorisation écrite de l'éditeur, est interdite.

Sommaire DOCTORAT

Avant-propos	5
Principes et modalités	7
Termes de référence	8
ÉTAPE 1 Formulaire de dépôt du pré-projet	15
Section 1 . Présentation du projet	17
Section 2 . Porteur du projet	17
Section 3 . Partenaires du projet	17
Section 4 . Caractéristiques du projet	18
section 5 . Demande de l'établissement porteur du projet	23
Section 6 . Constitution du dossier	23
ÉTAPE 2 Formulaire de dépôt du projet	24
Section 1 . Demande de l'établissement porteur du projet	26
Section 2 . Constitution du dossier	26
Section 3 . Transmission du dossier	27
Axe 1 . Projet de programme de formation	28
Axe 2 . Dispositif de suivi des étudiants	33
Axe 3 . Pilotage de la formation	36
Axe 4 . Cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF	39
ÉTAPE 3 Formulaire de l'évaluation du projet à mi-parcours	42
Section 1 . Demande de l'établissement porteur du projet	45
Section 2 . Constitution du dossier	45
Axe 1 . Programme de formation	48
Axe 2 . Résultat du dispositif de suivi des étudiants	48
Axe 3 . Pilotage de la formation	52
Axe 4 . Cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF	55
ÉTAPE 4 Formulaire de clôture de l'accompagnement	58
Section 1 . Demande de l'établissement porteur du projet	61
Section 2 . Constitution du dossier	61
Axe 1 . Réalisation du programme de formation	63
Axe 2 . Résultat du dispositif de suivi des étudiants	66
Axe 3 . Pilotage de la formation	68
Axe 4 . Cycle de vie d'accompagnement par l'AUF	70
Documents de références	73
Glossaire	74

Avant-propos

Depuis plus de 20 ans, le bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) accompagne les stratégies de développement des établissements membres, fait émerger une nouvelle génération d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de professionnels, acteurs du développement et promeut la communauté scientifique francophone pour qu'elle devienne une référence internationale et qu'elle apporte sa contribution aux enjeux mondiaux. Cet accompagnement répond au besoin du renforcement des établissements membres de l'Agence et à l'évolution du contexte économique régional.



Pour la période 2014-2017, la programmation quadriennale du bureau régional repose sur 4 missions :

Enseignement supérieur et transferts d'expertise	Recherche et thématiques intégrées	Numérique éducatif et services à la communauté universitaire francophone	Programmation scientifique et vie associative
--	--	---	---

Afin de répondre à sa deuxième mission, « Recherche et thématiques intégrées », le bureau régional Asie-Pacifique de l'AUF a souhaité mettre à disposition plusieurs outils à destination des acteurs de la francophonie universitaire de la région afin qu'ils puissent devenir eux-mêmes les experts de leur projet de formation.

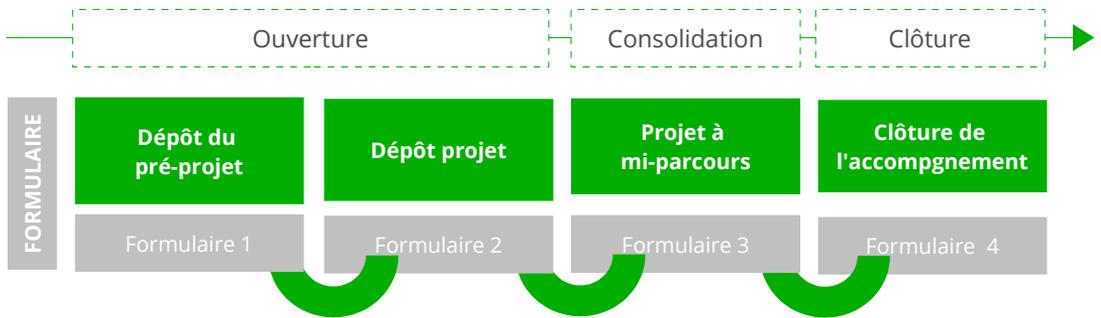
Cet ouvrage propose ainsi des outils en vue :

- d'accompagner les différents établissements membres de la région qui en font la demande dans leur volonté de mettre en place des projets inter-universitaires de formation francophone de niveau doctoral (école doctorale), à travers le développement de pratiques de collaboration en matière de pédagogie et d'encadrement au service de la constitution et du soutien de consortiums universitaires ;

- de proposer une expertise sur l'approche à projet à mettre en place en tenant compte du cycle de vie de l'accompagnement d'une formation par l'AUF.

Sous forme de dossier, pour chaque niveau de formation, licence, master et doctorat, cet ouvrage se présente comme un guide d'accompagnement d'un cycle de formation universitaire francophone. Il vise en effet à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation auprès du bureau régional.

Schéma général de l'accompagnement d'une formation universitaire francophone



Selon la phase du cycle de vie d'une formation (ouverture, consolidation, clôture de l'accompagnement), un dossier est remis à la commission régionale d'experts de l'AUF qui évalue chaque étape et formule, le cas échéant, des recommandations.

Cette évaluation permet de répondre aux axes définis dans le cadre de la mission « Enseignement supérieur et transfert d'expertise » :

Axe 1 : participer au renforcement des capacités de formation dans les établissements de la région qui en font la demande, et cela dans une perspective d'appropriation et d'autonomisation au service d'un renforcement et d'une diversification de l'offre régionale francophone de formation.

Axe 2 : accompagner le pilotage des projets inter-universitaires de formation à travers un transfert d'expertise francophone dans le cadre du dispositif de suivi des activités, et d'évaluation des projets, tel que défini dans la politique scientifique sur laquelle s'appuie la programmation quadriennale.

Principes et modalités

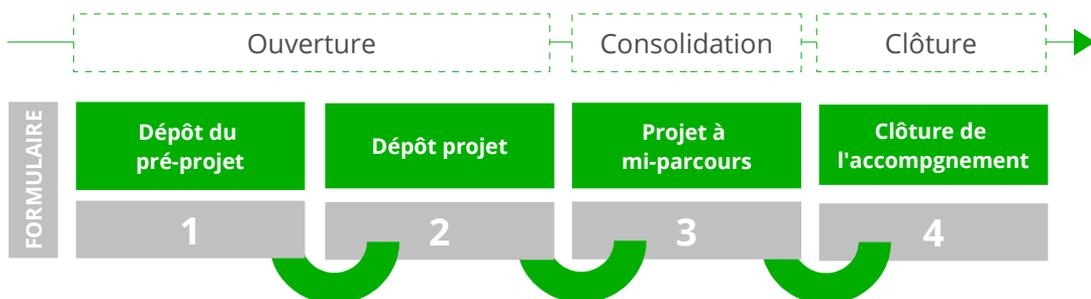
Principes

Comme il a été annoncé lors de la dernière réunion du Consortium d'appui aux formations francophones (octobre 2014, Hô Chi Minh-Ville), la programmation quadriennale 2014-2017 et la politique scientifique sur laquelle elle s'appuie impliquent le passage d'une logique de soutien ou de substitution à une logique d'accompagnement par projets inter-universitaires comportant la définition d'objectifs ciblés et d'indicateurs mesurables .

Cette nouvelle approche a amené la commission régionale des experts à prendre des décisions sur les nouvelles modalités d'accompagnement des formations francophones à partir d'un dispositif de suivi des activités et d'évaluation du projet inter-universitaire qui intègre dans sa définition différents indicateurs de démarche-qualité :

- **Attractivité** de la formation, et donc visibilité de la formation ;
- **Efficacité** du dispositif de certification (linguistique) et du dispositif de diplôme (scientifique) ;
- **Appropriation** de l'enseignement du français et de l'enseignement des sciences en français ;
- **Autonomisation** financière du programme de formation ;
- **Pilotage** de la formation ;
- **Devenir des docteurs** : employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études en post-doctorat des docteurs.

Schéma - Accompagnement d'une formation de niveau doctoral



Termes de références

Présentation

Une formation doctorale accompagnée par le Bureau régional Asie-Pacifique est un projet inter-universitaire, ce qui implique la définition et la mise en place d'une stratégie :

Développer les relations scientifiques entre universitaires francophones, et constituer ainsi un réseau d'échanges entre différents établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF. Une condition importante pour garantir le succès d'une formation doctorale est le caractère inter -

universitaire du projet : seule la rencontre de plusieurs volontés institutionnelles, à travers la diversité qui caractérise la coopération universitaire francophone de la région et hors région, peut être à l'origine d'une formation pérenne.

Accompagner les échanges scientifiques et pédagogiques entre les enseignants-chercheurs des établissements membres du consortium d'appui à la formation doctorale en vue d'améliorer la qualité du projet. Le rôle des différents partenaires qui composent la communauté universitaire francophone, et plus particulièrement les enseignants-chercheurs du consortium, ne se limite pas à des échanges dans le domaine de l'enseignement : chaque projet doit intégrer dans sa définition les niveaux d'intervention qui comprennent l'échange d'expériences dans le domaine de la gestion des contenus académiques en relation avec l'environnement scientifique et socio-économique dans lequel s'inscrit la formation, le projet pédagogique et le pilotage sur lequel il s'appuie, l'encadrement des travaux de recherche et des stages professionnels, etc.

Offrir aux étudiants un enseignement scientifique de haut niveau complété par l'acquisition de compétences additionnelles comme le renforcement ou l'apprentissage de langues ou des connaissances appliquées au numérique, de compétences transversales comme les méthodes de travail et les outils de travail sur lesquelles elles s'appuient au service d'une progression des connaissances - et enfin de compétences préprofessionnelles comme la méthodologie et les outils de la recherche, mais aussi la connaissance des milieux socio-économiques et du monde de l'entreprise.

Intensifier les relations de partenariat entre les enseignants francophones du consortium et les milieux socio-économiques, qu'il soit local, national, régional ou international. Un



Les termes de référence que contient ce document visent à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau licence auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

projet doit s'inscrire dans une logique d'ouverture dans le cadre de partenariats qui commencent au niveau des modules d'insertion professionnelle, puis des compétences pré-professionnelles acquises dans le cadre d'un stage professionnel et sanctionnées par un ou plusieurs diplômes, et enfin des débouchés professionnels.

Politique scientifique liée à la mise en place de la nouvelle programmation quadriennale^{BAP} 2014-2017



Qu'il s'agisse de nouvelles demandes d'accompagnement par le bureau régional à des formations ou de demandes de renouvellement pour des formations déjà accompagnées, la politique scientifique liée à la mise en place de la nouvelle programmation 2014-2017 se structure en 4 temps :

Étape 1 : dresser un état des lieux ainsi qu'un bilan quantitatif formations soutenues ;

Étape 2 : définir des priorités en relation avec les principales orientations de la programmation quadriennale ;

Étape 3 : inscrire ces priorités dans une démarche par projet axée sur des résultats dans le cadre d'un accompagnement sur une durée prédéfinie ;

Étape 4 : mettre en place un dispositif de suivi des activités et d'évaluation des résultats (indicateurs) enregistrés.

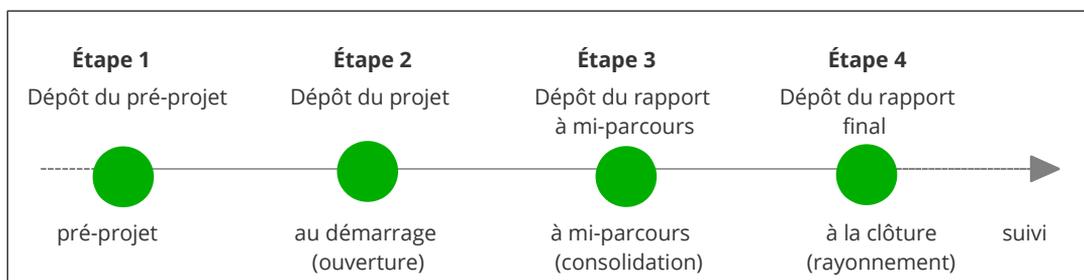
Programmation quadriennale^{BAP} 2014-2017

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF d'une formation doctorale vise à assurer le passage de sa période d'ouverture (démarrage) à celle de sa consolidation (mi-parcours) puis de son rayonnement (clôture de l'accompagnement).

Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique qu'administratif ou financier, et à la valorisation pédagogique ou méthodologique du programme de formation (3 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges scientifiques existants entre partenaires universitaires, et de juger de la pérennité du programme (3 ans), c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe la formation de manière autonome.

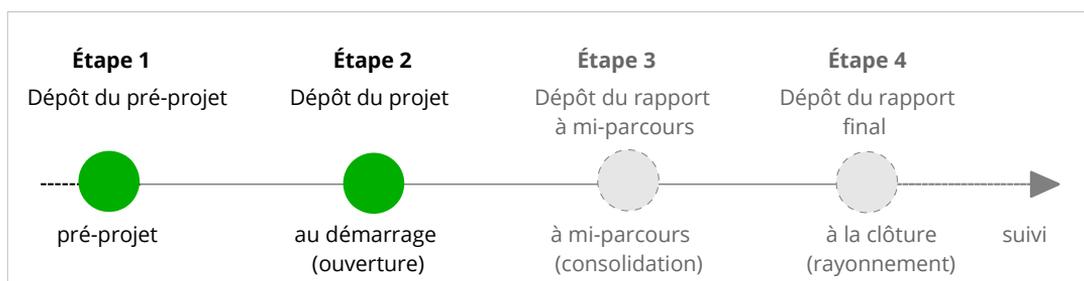
Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement porteur du projet de la formation, mais aussi ceux développés par les partenaires au programme de formation ou ceux du bureau régional ne constituent pas une finalité, mais un moyen de contribuer à l'appropriation par cet établissement de la formation.

Phases et étapes du cycle de vie d'un accompagnement par l'AUF



Le suivi d'un projet de formation de niveau doctoral prend en considération le cycle de vie d'un accompagnement par le bureau régional à un projet de formation ; ce suivi se structure en 3 phases articulées en 4 étapes.

Caractéristiques de la phase A [étapes 1 à 2] : accompagnement de l'AUF dans la définition du projet de formation



Durée : 1 an, en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale des experts

Présentation : après validation par la commission régionale d'experts (étape n°1) du pré-projet, suivi par bureau régional en vue de la finalisation du dossier à transmettre à la commission régionale d'experts pour évaluation du projet (étape n°2)

Critères d'évaluation de la commission régionale d'experts : pertinence, cohérence et faisabilité

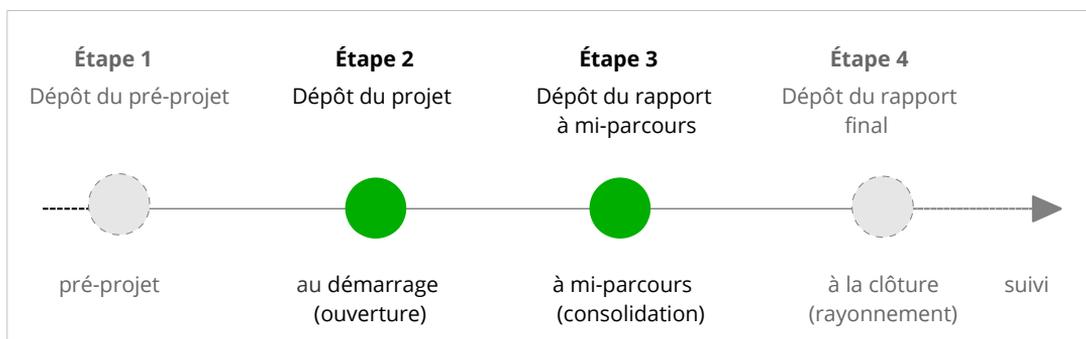
Pertinence du projet : il s'agit de porter une appréciation sur l'articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et intergouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : objectifs prioritaires de la programmation quadriennale ; potentiel de recrutement des doctorants ; potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études post-doctorales dans le cadre d'une carrière

universitaire.

Cohérence du projet : l'appréciation de la cohérence du projet devra conduire à mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation ; comité en charge du pilotage ou du suivi ; plan de communication et publics cibles.

Faisabilité du projet : l'évaluation de la faisabilité doit rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation ; partenariats.

Caractéristiques de la phase B [étapes 2 à 3]: accompagnement au démarrage (mise en œuvre et suivi des activités) jusqu'à la consolidation du programme de formation



Durée : à définir (3 ans)

Présentation : après validation par la commission régionale d'experts, accompagnement par l'AUF au démarrage (étape 2) jusqu'à la consolidation du programme de formation (étape 3).

Critères d'évaluation de la commission régionale d'experts : effectivité, efficacité et efficience

Effectivité de l'accompagnement de l'AUF : réalité des actions conduites.

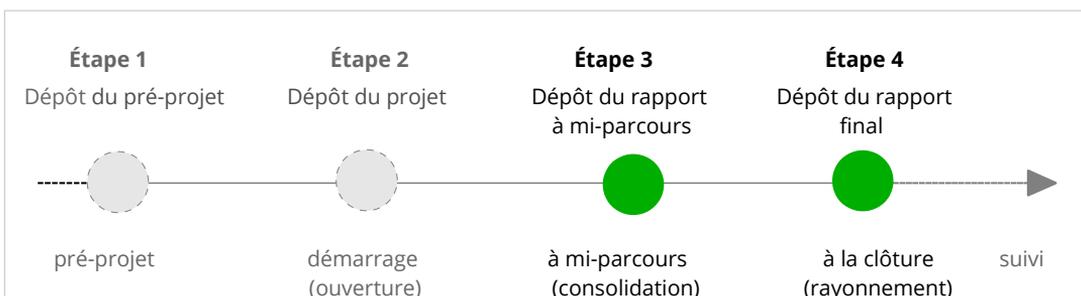
L'évaluation de l'effectivité doit rendre compte de la réalité des actions conduites dans le cadre de l'accompagnement de l'AUF : degré de réalisation du programme de formation ; niveau d'exécution budgétaire ; respect des délais ; recherche des éléments de surcoût

éventuel et identification de leurs causes. L'appréciation de l'effectivité du projet vise donc à dresser un bilan des actions réalisées, de celles en cours de réalisation et de celles non-réalisées par rapport au projet initial. L'évaluation de l'effectivité du projet conduira, notamment, à dresser un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme de formation, mais aussi à élaborer des recommandations dans une logique d'accompagnement en relation avec les objectifs de l'étape n°3.

Efficacité de l'accompagnement de l'AUF : qualité des résultats obtenus et écarts constatés. L'évaluation de l'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs préalablement définis ainsi que les éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs) : analyse des écarts constatés entre les résultats attendus et les résultats effectivement enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation¹. L'analyse des résultats obtenus et des écarts constatés aura pour objet d'évaluer la qualité des résultats par rapport aux objectifs préalablement définis, les causes des écarts constatés, et les solutions recherchées pour en corriger les effets dans le cadre des objectifs de l'étape n°3.

Efficience de l'accompagnement de l'AUF : ressources mobilisées et résultats obtenus. L'évaluation étudie, notamment, la relation entre les ressources utilisées et les résultats obtenus par catégorie de bénéficiaires, selon les éléments suivants : modalités de mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines. La question qui se pose est celle de savoir si elles ont bien été mobilisées en temps voulu et au moindre coût. L'élaboration des recommandations par l'expert désigné par la CRE devrait se faire en étroite collaboration avec le bureau régional.

Caractéristiques de la phase C [étapes 3 à 4]: Accompagnement de la consolidation jusqu'au rayonnement de la formation à la clôture



Durée : à définir (3 ans), après validation par la commission régionale des experts ;
Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, accompagnement de l'AUF de la consolidation (étape n°3) jusqu'au rayonnement de la formation (étape n°4). Après cette étape, les modalités d'accompagnement par le bureau régional seront amenées à évoluer suivant les recommandations de la commission régionale d'experts.

1 Cette analyse peut également inclure les résultats imprévus (négatifs ou positifs)

Critères d'évaluation de la commission régionale d'experts : impact et viabilité.

Impact de l'accompagnement de l'AUF : retombées du programme de formation

L'évaluation de l'impact mesure aussi bien les effets immédiats du programme de formation que ses impacts à moyen terme au service du développement ou de la structuration d'un espace régional de formation francophone. Au-delà de la constatation des faits (effectivité, efficacité, efficience), il convient notamment d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu, et dans quelle mesure ils sont ou non liés à la mise en place du programme de formation : renforcement des capacités de l'établissement, évolutions des pratiques pédagogiques, renforcement de l'expertise francophone, image de la francophonie universitaire, etc.

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec la politique scientifique régionale définie par la commission régionale d'experts. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis :

- la constitution de corpus scientifiques, méthodologiques et pédagogiques francophones ?
- La mise en place d'un suivi et d'une aide à la réussite des étudiants (du recrutement à l'insertion professionnelle ou la poursuite de recherches en post-doctorat des docteurs) ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins des universités de la région et les attentes du marché de l'emploi. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis :

- l'intégration des représentants des milieux socio-économiques et institutionnels au sein de la formation ?
- Le développement d'actions de valorisation de la formation en partenariat avec les milieux socio-économiques et institutionnels ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins et les capacités de l'établissement porteur de programme. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis :

- l'intégration des jeunes enseignants dans la communauté universitaire francophone ?
- la structuration des partenariats universitaires francophones dans la production et l'échange de l'information scientifique, méthodologique et pédagogique ?

Viabilité / pérennité du programme de formation : appropriation et autonomisation

L'appréciation de la viabilité / pérennité du programme de formation vise la poursuite et l'autonomisation du programme de formation au-delà de l'accompagnement de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il s'agit de mesurer la viabilité / pérennité du programme à travers la consolidation d'un corps enseignant francophone de l'établissement, la recherche d'autonomisation financière et les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine, et enfin les perspectives liées aux partenariats institutionnels et universitaires.

Indicateurs rattachés la démarche qualité

Attractivité de la formation [4 indicateurs], et donc visibilité de la formation [3 indicateurs]

Efficacité du dispositif de certification linguistique [4 indicateurs] et du dispositif de diplomation [4 indicateurs]

Appropriation de l'enseignement du français [2 indicateurs] et de l'enseignement des sciences en français [3 indicateurs]

Autonomisation financière du programme de formation [6 indicateurs²]

Pilotage de la formation [4 indicateurs]

Devenir des étudiants diplômés : employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle [4 indicateurs] et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études des étudiants diplômés [4 indicateurs]



La mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation se base, notamment, sur la notion de maturité. À la différence d'une approche « tout ou rien », l'analyse de maturité se base sur l'idée que tout projet peut être amélioré et que son pilotage doit être orienté vers cette amélioration continue. Les grilles de suivi sont construites autour d'une échelle en 5 niveaux de maturité en vue de faciliter la communication des résultats.

2 dont certains ne sont que facultatifs.

Formulaire - Accompagnement Cycle de formation

> Niveau doctorat

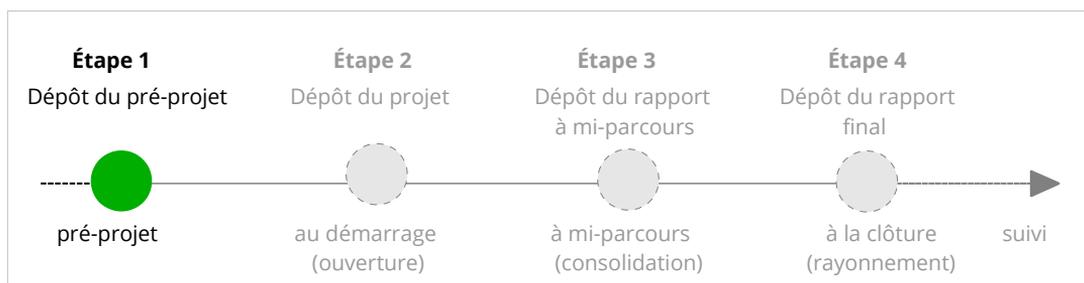
Étape 1 | Dépôt du pré-projet [ouverture]

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau doctorat à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 1, dépôt du pré-projet, de la phase A.

Durée : 1 an, en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale des experts

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts (étape n°1) du pré-projet, suivi du bureau régional en vue de la finalisation du dossier à transmettre à la commission régionale d'experts pour évaluation du projet (étape n°2)





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts :
pertinence, cohérence et faisabilité

Pertinence du projet : il s'agit de porter une appréciation sur l'articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et intergouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : objectifs prioritaires de la programmation quadriennale ; potentiel de recrutement des doctorants ; potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études post-doctorales dans le cadre d'une carrière universitaire.

Cohérence du projet : l'appréciation de la cohérence du projet devra conduire à mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation ; comité en charge du pilotage ou du suivi ; plan de communication et publics cibles.

Faisabilité du projet : l'évaluation de la faisabilité doit rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation; partenariats.

Étape 1

Formulaire du dépôt du pré-projet [ouverture]

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation) :

SECTION 1 PRÉSENTATION DU PROJET



Projet : rédaction d'une page maximum précisant l'historique, les objectifs du projet, etc.

SECTION 2 PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement :

Nom du plus haut responsable de l'établissement :

Responsable de la formation internationale au sein du l'établissement

Nom et prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel. 1 :

N° de tel. 2 :

SECTION 3 PARTENAIRES DU PROJET

Listes des partenaires universitaires qui délivrent un diplôme

Partenaire 1 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 2 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 3 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

...

Listes des autres partenaires universitaires

Partenaire 1 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 2 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 3 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

...

Listes des principaux membres du collège socio-économique³ et institutionnel⁴

Partenaire 1 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 2 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

Partenaire 3 : nom de l'établissement et contact au sein de l'établissement

...

Le projet inter-universitaire de formation de niveau doctoral a-t-il fait l'objet d'une convention entre les partenaires universitaires ?

Oui Non

Le projet inter-universitaire de formation de niveau doctoral a-t-il fait l'objet d'une convention avec les membres socio-économiques³ et institutionnels⁴ ?

Oui Non

Y-a-t-il des laboratoires/unités de recherche rattachés à l'établissement porteur du projet de la formation au sein desquels travaillent des enseignants-chercheurs habilités à diriger.

Oui Non

A-t-il été réalisé une étude des formations francophones au niveau master dans la région permettant d'évaluer le potentiel d'étudiants francophones susceptibles de suivre un programme de formation à la recherche doctorale francophone ?

Oui Non Si oui, joindre ce document en annexe.

Le projet inter-universitaire de formation de niveau doctoral répond-il aux besoins académiques identifiés au sein de l'établissement porteur de projet, et au niveau régional ?

Oui Non Si oui, préciser

SECTION 4 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Titre, mention et spécialité de la formation de niveau doctoral

Préciser la durée du cursus de la formation : semestres

Le champ disciplinaire de la formation de niveau doctoral s'inscrit-il dans les champs disciplinaires de formation accrédités de l'établissement porteur du projet de la formation ?

Oui Non Si oui, le(s)quel(s) :

³ Entreprises, sociétés, fondations, associations, etc.

⁴ Institutions gouvernementales, intergouvernementales, etc.

L'établissement porteur du projet dispose-t-il d'une formation de niveau de master dans le même champ disciplinaire que celui de la formation de doctorat à créer ?



Cartographie des formations :
<https://cartographie.auf.org/>

Oui Non Si oui, le(s)quel(s) :

Combien de promotions sont déjà sorties de ce(s) master(s) ?

Un comité de pilotage (ou équipe pédagogique) a-t-il été constitué pour la mise en place et le suivi de la formation ?

Oui Non

Dispositif de diplôme

- Thèse en co-tutelle
- Thèse en co-direction
- Thèse suivant la réglementation nationale

Dispositions matérielles

L'établissement porteur du projet dispose-t-il d'une bibliothèque francophone ?

Oui Non

Si oui :

Met-elle à disposition des étudiants et chercheurs des ouvrages et titres périodiques liés au domaine scientifique et/ou à la méthodologie universitaire ?

Oui Non

Permet-elle un accès (sur place ou à distance) à des bases de données payantes ? Les utilisateurs peuvent-ils avoir un accès à Internet par wifi dans la bibliothèque ?

Oui Non

La bibliothèque est-elle gérée par un(e) documentaliste attitré(e) ?

Oui Non

L'établissement porteur du projet met-il à la disposition de la formation des salles de formation, salles informatiques et bureaux de travail dédiés aux doctorants ?

Oui Non

Corps professoral

De combien de professeurs-docteurs dans le même champ disciplinaire que celui de la formation de niveau doctoral à créer, l'établissement porteur du projet de la formation (le cas du Vietnam) dispose-t-il ?

De combien de professeurs habilités de diriger des recherches (HDR) dans le même champ disciplinaire que celui de la formation de niveau doctoral à créer, l'établissement porteur du projet de la formation (le cas du Vietnam) dispose-t-il ?

De combien d'enseignants-docteurs dans le même champ disciplinaire que celui de la formation de niveau doctoral à créer, l'établissement porteur du projet de la formation dispose-t-il ?

Projet pédagogique

L'établissement porteur du projet de la formation de niveau doctoral a-t-il défini le programme de formation à la recherche ?

Oui Non

Le projet pédagogique tient-il compte de l'offre de formation de niveau doctoral déjà existante dans les mêmes champs disciplinaires au niveau national et régional ?

Oui Non

Compte tenu de la dimension inter-universitaire du projet, quelles seront les nationalités représentées au sein du corps enseignant ? Préciser :

Des formations à la recherche similaires à celles dispensées en français seront-elles assurées dans une autre langue au sein de l'établissement d'accueil ?

Oui Non Si oui, lesquelles ? Dans quelle(s) langue(s) :

Politique linguistique

L'établissement porteur du projet de la formation de niveau doctoral a-t-il défini le niveau de français requis par les candidats à l'admission en thèse et par les doctorants avant la soutenance de thèse ?

Oui Non Si oui, le(s)quel(s) :

Le comité de pilotage a-t-il défini une politique d'apprentissage des enseignements scientifiques et méthodologiques dispensés en français ?

Oui Non Si oui, laquelle :

Le comité de pilotage a-t-il défini le niveau de français requis par les enseignants chargés de cours scientifiques et méthodologiques dispensés en français dans l'établissement porteur du projet de la formation de niveau doctoral ?

Oui Non Si oui, le(s)quel(s) :

Répartition en volume horaire		
1ère année	enseignement du français	enseignements scientifiques en français
	Volume horaire : crédits	Volume horaire : crédits
2ème année	soutien en langue française	séminaires scientifiques et méthodologiques en français
	Volume horaire : crédits	Volume horaire : crédits
3ème année	soutien en langue française	séminaires scientifiques et méthodologiques en français
	Volume horaire : heures	Volume horaire : heures

Des cours dans une autre langue étrangère que le français sont-ils programmés dans la formation ?

Langue étrangère (préciser) :		
Volume horaire sur la durée du cursus :		Heures
Langue étrangère (préciser) :		
Volume horaire sur la durée du cursus :		Heures



Politique d'apprentissage : formulation des acquis d'apprentissage du programme de formation. Elle permet de mettre en évidence le programme, d'en améliorer la lisibilité (pour les étudiants, les enseignants et le monde socio-professionnel), de donner sens aux apprentissages des étudiants et de responsabiliser ces derniers en précisant ce que l'on attend d'eux et enfin de renforcer la cohérence du programme et l'articulation des différents cours.

L'établissement porteur du projet de la formation de niveau doctoral a-t-il défini une politique d'apprentissage des enseignements scientifiques dispensés dans une autre langue étrangère que le français ?

Oui Non Si oui, le(s)quel(s) :

Équilibre financier du projet

Quel sera le montant des droits d'inscription annuels pour la formation doctorale ?

Droits d'inscription : €

Conditions de l'équilibre financier du projet :

Le montant des droits d'inscription annuels pour la formation est-il susceptible d'évoluer dans les 3 prochaines années ?

Oui Non Si oui, dans quelle proportion ?

Appropriation du projet par l'établissement d'accueil

Quels éléments contribueront à l'appropriation du projet par l'établissement d'accueil de la formation (ressources humaines, dont corps professoral, ressources matérielles et financières, etc.) ?

Programmation quadriennale^{BAP} 2014-2017

Quel sera l'impact de ce projet sur le développement d'un réseau de formations doctorales au niveau régional ?

Quel sera l'apport des partenaires universitaires francophones dans la mise en œuvre de ce projet de formation doctorale ?

Quels sont/seront les difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires au projet dans la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées



- En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

SECTION 5 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom :
Prénom :
Titre :
Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 6 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièce obligatoire :

- Le formulaire dûment complété, daté et signé
- Les documents délivrés par les autorités compétentes qui justifient du dispositif de double ou co-diplômation

Pièces facultatives :

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

Le dossier accompagné des pièces constitutives est à retourner, par courrier électronique, à :

Mme Nguyen Thi Thuy Nga:
nguyen.thi.thuy.nga@auf.org

Formulaire - Accompagnement Cycle de formation

> Niveau doctoral

Étape 2 | Dépôt du projet [ouverture]

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau master à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 2, dépôt du projet, de la phase A.

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, accompagnement par l'AUF au démarrage (étape 2) jusqu'à la consolidation du programme de formation (étape 3).

Durée : à définir (3 ans)





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts :

pertinence, cohérence et faisabilité

Pertinence du projet : il s'agit de porter une appréciation sur l'articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et intergouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : objectifs prioritaires de la programmation quadriennale ; potentiel de recrutement des doctorants ; potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études post-doctorales dans le cadre d'une carrière universitaire.

Cohérence du projet : l'appréciation de la cohérence du projet devra conduire à mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation ; comité en charge du pilotage ou du suivi ; plan de communication et publics cibles.

Faisabilité du projet : l'évaluation de la faisabilité doit rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation ; partenariats.

Étape 2

Formulaire du dépôt du projet [ouverture]

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation de niveau) :

SECTION 1 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement porteur du projet :



Indiquer la structure portant le projet de formation de niveau doctoral

Responsable du projet au sein du l'établissement

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel 1 :

Nom :

Prénom :

Titre :

Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et à signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièces obligatoires

Le formulaire, dûment complété, daté et signé, doit être accompagné des annexes demandées

- Annexe 1.A : maquette de la formation : enseignement scientifique et méthodologique en français (modèle libre)
- Annexe 1.B : maquette de la formation : enseignements du français
- Annexe 1.C : règlement de la formation (modèle en langue française libre)

- Annexe 2.A : environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)
- Annexe 2.B : suivi des docteurs de la formation (modèle libre)
- Annexe 3.A : comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B : calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C : plan de communication (modèle libre)

- Annexe 4.A : budget annuel prévisionnel (modèle libre)
- Annexe 4.B : plan de formation de l'établissement porteur du projet (modèle libre)

Pièces facultatives

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Toutes les pièces obligatoires du dossier doivent être rédigés en français.
L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement l'irrecevabilité du dossier.

SECTION 3 TRANSMISSION DU DOSSIER



Ce dossier doit être complété en tenant compte des dispositions du guide des termes de référence. Ce guide vise à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau master auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce dossier est transmis à la Commission régionale d'experts qui participe à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale ; à ce titre, elle formule des recommandations.



Le dossier accompagné des pièces obligatoires est à retourner, par courrier électronique, à Mme Nguyen Thi Thuy Nga, responsable de projet, à l'adresse suivante : nguyen.thi.thuy.nga@auf.org

AXE 1 PROJET DE PROGRAMME DE FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Un projet de formation de niveau doctoral doit être considéré comme un projet inter-universitaire à vocation régionale destiné au développement ou à la structuration d'une offre pérenne de formation francophone à la recherche intégrée à l'offre de formation de l'établissement d'accueil et accréditée par les autorités nationales.

Les demandes d'informations qui suivent visent à fournir les éléments nécessaires à l'évaluation par les instances compétentes de l'Agence universitaire de la Francophonie d'un projet d'ouverture d'une formation de niveau doctoral. Ces demandes d'informations pourront être complétées, le cas échéant, par des demandes particulières en fonction du niveau d'avancement de la procédure d'évaluation.

Ce dossier doit permettre aux instances compétentes de l'Agence universitaire de la Francophonie de porter une juste appréciation sur le projet scientifique et méthodologique en vue de garantir sa pérennité, et de donc de permettre à l'établissement d'accueil de la formation, en étroite concertation avec les établissements membres du consortium multilatéral d'appui, de définir une stratégie : celle du passage de la période d'ouverture d'une formation de niveau doctoral (démarrage) à celle de la consolidation du programme de formation qui y est dispensé (mi-parcours) puis à son rayonnement (clôture de l'accompagnement). Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que pédagogique de la formation et à la valorisation scientifique et méthodologique du programme de formation, la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges scientifiques déjà existants entre partenaires universitaires, et de juger de la pérennité du projet, c'est-à-dire de la possibilité que se poursuive et se développe la formation de manière autonome.

Présentation du programme de formation

Le projet académique doit intégrer les trois dimensions suivantes : enseignement, recherche et professionnalisation. L'ingénierie des programmes de formation, la gestion des contenus académiques et scientifiques et l'encadrement méthodologique et scientifique des travaux de recherche et des stages dans des centres de recherche où sont accueillis les doctorants devront être définis conjointement, au sein du consortium. Le projet doit également s'inscrire dans une logique d'ouverture institutionnelle, à la fois en direction des milieux professionnels et des experts des organisations intergouvernementales, régionales et internationales.

L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités de contrôle de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc. Les modalités de recrutement à l'entrée de la formation, et éventuellement les modalités de mise à niveau, doivent, également être précisées.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

- programme de formation au regard des connaissances et compétences visées à la fin de la formation
- comité en charge du pilotage ou du suivi
- plan de communication et publics cibles.

Compétences linguistiques et transversales dans un contexte culturel donné

Le programme de formation précise les parcours mis en place en vue de l'approfondissement de la langue française, mais aussi l'acquisition de compétences transversales comme le renforcement des connaissances appliquées au numérique, ou les méthodes de travail et les outils sur lesquelles elles s'appuient.

En fonction de la politique liée à l'approfondissement de la langue française mise en œuvre par l'établissement d'accueil, il convient de préciser : le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et d'évaluation.

Il appartient aux autorités compétentes au sein de l'établissement d'indiquer si une certification en langue est demandée à l'entrée dans la formation et son niveau, et de préciser si des modalités de passage d'une certification sont prévues dans le cadre de la formation : dans l'hypothèse de l'existence d'une politique liée à l'approfondissement de la langue française⁵ mise en œuvre par l'établissement d'accueil, il convient de préciser si nécessaire, le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et d'évaluation.

Il convient enfin de préciser si un département de français (ou une section de français) est associé à la définition et la mise en place d'une politique liée à l'approfondissement de la langue française, ainsi que les modalités de ce partenariat⁵.



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}.

Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

5 Y compris les modules d'insertion professionnelle, les ateliers d'écriture scientifique, etc.

AXE 1 PROJET DE PROGRAMME DE FORMATION : ANNEXES

Annexe 1.A Maquette de la formation : enseignements scientifiques en français

Annexe 1.B Maquette de la formation : enseignement du français

Annexe 1.C Règlement de la formation

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : QUESTIONS

La formation doctorale est à la fois une formation qualifiante et une expérience professionnelle. L'acquisition du niveau de connaissances le plus élevé dans le domaine, le développement d'une méthodologie, l'acquisition de compétences transversales les plus diverses comme les capacités d'analyse, de synthèse, d'esprit critique, de doute et de dépassement des connaissances existantes, font du doctorat la formation la plus complète au plus haut niveau permettant l'insertion dans le monde socio-économique autant que dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.

La valeur de la formation doctorale dépend de la qualité de l'adossement scientifique, de l'encadrement et de la réalité de la vie de la formation doctorale.

1.1. La politique et les objectifs scientifiques et méthodologiques visés à travers la mise en place du programme de formation à la recherche dispensé dans le cadre de la formation de niveau doctoral sont-ils définis ?

Développement et structuration d'un réseau régional de formations doctorales

Oui Non Si oui, joindre le descriptif de cette politique (annexe 1.A).

Production et échange de l'information scientifique et pédagogique au niveau régional

Oui Non Si oui, joindre le descriptif de cette politique (annexe 1.A).

Mise en place d'un ou de programmes de formation doctorale de standard international

Oui Non Si oui, joindre le descriptif de cette politique (annexe 1.A).

Encadrement et accompagnement des doctorants dans leur travail de recherche définis dans la charte des thèses

Oui Non Si oui, joindre le descriptif de cette politique (annexe 1.A).

1.2. Existe-il un programme de formation doctorale au sein des laboratoires/unités de recherche rattachés à l'établissement d'accueil, en tant que structures d'accueil des doctorants, à la formation scientifique et technique des doctorants (séminaires/journées scientifiques...) et à la préparation des futurs docteurs pour la poursuite de leur carrière (encadrement et formations) ?

Oui Non Si oui, joindre le descriptif du programme de formation doctorale et des équipes d'accueil (annexe 1.A).

1.3. Le programme de formation doctorale tient-il compte des débouchés des futurs docteurs, que ce soit dans le secteur privé ou dans le domaine académique, en termes de contenu et de volume horaire demandé aux doctorants ?

Oui Non Si oui, apporter des précisions sur les connaissances du domaine, aptitudes méthodologiques, d'analyse et d'esprit critique, etc. (annexe 1.A).

1.4. Le projet précise-t-il les parcours mis en place en vue d'acquérir des compétences transversales ?

Oui Non Si oui, préciser ces compétences (méthodes et outils de travail, connaissances du numérique, recherche documentaire et informatique etc.) dans la maquette de formation (annexe 1.A).

1.5. Le programme de formation précise-t-il des objectifs à atteindre par les doctorants en matière d'approfondissement du français ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation qui l'accompagne?

Oui Non . Si oui, préciser le volume horaire par année d'études mais aussi s'il existe un partenariat avec un département ou une section de français (annexe 1.B).

1.6. Existe-il un règlement de la formation précisant les conditions et modalités d'entrée dans la formation (niveau scientifique et linguistique), les modalités de sélection de candidats (critères d'admission, choix du sujet de thèse) ainsi que le dispositif d'évaluation qui l'accompagne?

Oui Non Si oui, joindre le règlement de la formation (annexe 1.C).

1.7. Existe-il un règlement de la formation précisant les modalités de validation de l'enseignement dispensé dans le cadre de la formation doctorale ?

Oui Non Si oui, joindre le règlement de la formation (annexe 1.C).

1.8. Existe-il un règlement de la formation précisant les dispositions de la charte de thèse ?

Oui Non . Si oui, joindre le modèle de la charte de thèse (annexe 1.C).

1.9. Une politique de financement des thèses est-elle envisagée par les partenaires au projet?

Oui Non Si oui, quels sont les partenaires et selon quels critères (annexe 1.C) ?

Quels sont/seront les principales difficultés et les obstacles susceptibles d'être rencontrés, ou déjà rencontrés, par les partenaires universitaires dans la définition et la mise en œuvre du projet ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES DOCTORANTS : CADRE DE RÉFÉRENCES

Une formation de niveau doctoral est construite de manière à offrir aux doctorants le choix entre l'insertion professionnelle ou la poursuite des études post-doctorales dans le cadre des carrières universitaires. Elle vise à apporter aux doctorants les informations nécessaires tout au long de leur cursus, en vue de favoriser leur mise en situation professionnelle (stages, initiation à la recherche, etc.) et l'accès à une mobilité nationale, régionale et internationale.

Potentiel de recrutement des doctorants

En amont, l'analyse de l'origine des candidats (région ou hors région, milieux académique, institutionnel et socio-économique etc.) à la formation et des doctorants sélectionnés doit permettre de juger de l'attractivité de la formation doctorale auprès des formations de master au niveau local, national, régional ou international.

De même, la définition et la mise en place de la formation doit également tenir compte de l'évolution de l'offre de formation de niveau master déjà existante ou en cours de création au niveau local et national dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation.

La mesure du potentiel de recrutement doit s'appuyer sur des données chiffrées, résultant d'enquêtes propres à l'établissement d'accueil de la formation, de celles propres réalisées par le comité de pilotage ou de celles menées chaque année par le bureau régional de l'AUF. La mesure du potentiel de recrutement doit tenir compte de la liste actualisée des formations de master en région ou hors région et des contacts au sein de ces structures.



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}. Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

Potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études en post-doctorat

L'analyse du devenir des docteurs se fonde sur la qualité académique de la formation, mais aussi des compétences attendues à l'issue de la formation doctorale. Une attention particulière doit donc être portée au lien avec les milieux académiques, institutionnels et socio-économique : en fonction de l'orientation du projet, la formation doit prévoir l'implication des partenaires extérieurs dans la définition et la mise en œuvre du processus de formation. Cette implication des partenariats doit, notamment, faciliter l'intégration de la formation dans le contexte socio-économique local et national.



Voir le critère pertinence

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : ANNEXES

Annexe 2.A Environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)

Annexe 2.B Suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES DOCTORANTS : QUESTIONS

2.1. La formation tient-elle compte de l'offre de formation francophone de niveau doctoral déjà existante au niveau local, national et régional dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation ?

Oui Non Si oui, préciser comment la formation se positionne par rapport à cette offre (annexe 2.A).

2.2. L'équipe en charge du pilotage de la formation a-t-elle développé des relations avec des formations de niveau master pour le recrutement des futurs doctorants ?

Oui Non Si oui, apporter des précisions en annexe (annexe 2.A).

2.3. Un dispositif d'enquêtes pour mesurer le potentiel de recrutement est-il envisagé?

Oui Non Si oui, apporter des précisions en annexe (annexe 2.A).

2.4. Des réunions de rentrée et de sensibilisation sont-elles envisagées ?

Oui Non Si oui, précisez leur contenu, leur objet (annexe 1.A).

2.5. La mise en place de comités de suivi de l'état d'avancement de thèse est-elle envisagée?

Oui Non Si oui, apporter des précisions (annexe 2.A).

2.6. Des séminaires méthodologiques en vue d'un approfondissement de la recherche documentaire et informatique sont-ils programmés ?

Oui Non Si oui, préciser le contenu et les modalités d'organisation de ces séminaires dans la maquette de formation (annexe 2.A).

2.7. En fonction de l'orientation du projet, la formation prévoit-elle l'implication des milieux académique, institutionnel ou socio-économique dans la définition et la mise en œuvre du cursus de formation ?

Oui Non Si oui, préciser de quelle manière cette implication devrait être réalisée (annexe 1.A).

2.8. La mise en place d'un suivi des anciens docteurs de la formation est-elle envisagée?

Oui Non Si oui, préciser la nature de ce suivi et la forme qu'il prendra (annexe 2.B).

Quels sont/seront les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés par les partenaires universitaires dans la définition et la mise en œuvre du dispositif de suivi des doctorants ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées
--

-

-

-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Le pilotage du projet de formation est assuré par une équipe dont la composition tient compte du (des) champ(s) disciplinaire(s) de la formation. Les compétences des membres du comité de pilotage et de suivi, ainsi que son fonctionnement, doivent être clairement définies.

La mise en place de partenariats internationaux implique des règles spécifiques de fonctionnement relatives au dispositif de suivi et d'évaluation en collaboration avec les partenaires du consortium portant notamment sur le recrutement des doctorants, les droits d'inscription, les modalités pédagogiques utilisées, etc. La composition de la structure du comité de pilotage intègre des partenaires académique, institutionnel et socio-économique associés au programme de formation doctorale.

Il convient également de préciser les ressources humaines et en matérielles mises à la disposition par l'établissement d'accueil de la formation, au service du pilotage de la formation.

Comité de pilotage et de suivi

Le pilotage s'appuie sur les résultats de différents processus de suivi et d'évaluation des activités développées. L'analyse des résultats doit permettre de procéder à un examen régulier des objectifs attendus du programme de formation, et de ses modalités de mise en œuvre, en vue d'y apporter des améliorations.

Les recommandations émises lors des évaluations des enseignements dispensés par les doctorants, de l'auto-évaluation du comité de pilotage et de l'évaluation du projet par la commission régionale d'experts du bureau régional de l'AUF doivent être prises en compte.

Plan de communication

La définition d'un plan de communication au service de la visibilité de la formation implique de déterminer une stratégie.

Les méthodes de communication sélectionnées ainsi que les messages diffusés doivent s'inscrire dans une stratégie préalablement définie, et s'appuyer sur des activités organisées tout au long de l'année, en tenant compte des grandes étapes qui rythment la vie universitaire.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.



Voir le critère de cohérence

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : ANNEXES

Annexe 3.A Comité de suivi (modèle libre)

Annexe 3.B Calendrier universitaire (modèle libre)

Annexe 3.C Plan de communication (modèle libre)

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : QUESTIONS

3.1. Un comité de pilotage et de suivi est-il constitué au sein de l'établissement pour assurer la mise en place et le suivi de la formation ?

Oui Non Si oui, joindre la composition et les compétences (annexe 3.A).

3.2. La participation d'une des membres du rectorat (recteur, vice-recteur, directeur du bureau des formations post-universitaires et de recherche...) de l'établissement d'accueil au comité est-elle envisagée?

Oui Non Si oui, apporter des précisions (annexe 3.A).

3.3. La participation de membres extérieurs provenant du monde socio-économique au sein du comité est-elle envisagée ?

Oui Non Si oui, en joindre la liste et leurs compétences (annexe 3.A)

3.4. Le pilotage de la formation intègre-t-il un processus d'auto-évaluation et d'évaluation des enseignements dispensés ?

Oui Non Si oui, joindre en annexe les modalités de mise en place de ce processus (annexe 1.C).

3.5. Des ressources humaines qualifiées francophones (secrétariat, gestionnaire comptable, assistance technique etc.) et assistances logistiques sont-elles mises à disposition par l'établissement d'accueil au service de la formation doctorale ?

Oui Non Si oui, joindre la liste (annexe 3.A).

3.6. En fonction du programme de formation proposé, quels sont les enseignants au sein de l'établissement d'accueil, de la région et hors région qui y interviendront ?

Oui Non Si oui, joindre la liste (annexe 1.A).

3.8. Existe-t-il une brochure spécifique disponible auprès de l'établissement d'accueil ou sur son site présentant le contenu de la formation (séminaires scientifiques, ateliers, journées de doctorants et manifestations scientifiques...)?

Oui Non Si oui, joindre le descriptif dans la maquette de formation (annexe 3.B)

Quels sont/seront les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés par les partenaires universitaires dans la définition et la mise en œuvre du pilotage de la formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-	
-	



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : CADRE DE RÉFÉRENCES

La prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF de la formation vise à assurer le passage de la période d'ouverture à celle de sa consolidation. Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (3 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges déjà existants entre partenaires académiques, institutionnels et socio-économiques, et de juger de la pérennité du projet (3 ans), c'est-à-dire de la capacité de la formation à évoluer de manière autonome.

Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement d'accueil de la formation par les partenaires du projet et par l'AUF, ne constituent pas une finalité, mais le moyen de contribuer à l'appropriation de la formation par cet établissement.

Budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière

L'élaboration du budget prévisionnel de la formation vise à planifier et matérialiser des recettes et des dépenses en terme de financement des actions à mener dans le cadre du projet, et ceci en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la dimension internationale de la formation doctorale.

L'élaboration de ce budget devra programmer les modalités et étapes de l'autonomisation financière de la formation doctorale au terme de la réalisation du projet.



Faisabilité : rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation ; partenariats.

Formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de formation

La définition et la mise en place d'un plan de formation des enseignants de l'établissement d'accueil doit s'inscrire dans une stratégie : celle du passage de la période d'ouverture à celle de la consolidation puis à celle de l'appropriation de la formation. En vue de consolider et d'assurer l'approbation du programme d'enseignement doctoral, l'établissement est invité à établir un plan de



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

formation de son corps professoral.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF

Annexe 4.A Budget annuel prévisionnel

Annexe 4.B Plan de formation

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : QUESTIONS

4.1 Un budget annuel prévisionnel a-t-il été établi ?

Oui Non Si oui, joindre l'annexe (annexe 4.A).

4.2. Les partenaires de la formation doctorale envisagent-ils de financer des allocations de mobilité ?

Oui Non Si oui, apporter des précisions (annexe 4.A)

4.3. Des ressources matérielles bureautiques et en infrastructure seront-elles mises à disposition de la formation, à titre gratuit, par l'établissement d'accueil ?

Oui Non Si oui, préciser lesquelles dans le budget annuel prévisionnel (annexe 4.A).

4.4. L'entretien des équipements sera-t-il financé par l'établissement d'accueil de la formation ? Dans le cas contraire, par qui ?

Dans les deux cas, apporter des précisions (annexe 4.A)

4.5. Le montant des droits d'inscription annuels pour la formation est-il susceptible d'évoluer dans les 3 prochaines années ?

Oui Non Si oui, précisez cette évolution (annexe 4.A).

4.6. La recherche de ressources financières complémentaires est-elle envisagée par le comité de pilotage et de suivi auprès des partenaires académiques, institutionnels et socio-économiques professionnels ?

Oui Non Si oui, préciser les démarches envisagées (annexe 4.A).

4.7. L'autonomisation financière de la formation sera-t-elle atteinte au cours des prochaines années ?

Oui Non Si oui, préciser comment et à quelle échéance (annexe 4.A).

4.8. Un plan de formation des enseignants de l'établissement a-t-il été défini ?

Oui Non Si oui, joindre un descriptif de ce plan de formation accompagné de son budget prévisionnel (annexe 4.B).

4.9. Un programme de recherches et d'échanges scientifiques, et de diffusion des productions scientifiques est-il prévu ?

Oui Non Si oui, joindre ce programme accompagné de son budget prévisionnel

(annexe 4.B).

4.10. La constitution d'un fonds documentaire francophone est-il prévu ?

Oui Non Si oui, en préciser la nature, ouvrages et sources numériques, accompagné de son budget prévisionnel (annexe 4.A)

Quels sont/seront les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomisation financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Force(s)	Faiblesse(s)
-	-
-	-

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

Formulaire - Accompagnement Cycle de formation

> Niveau doctorat

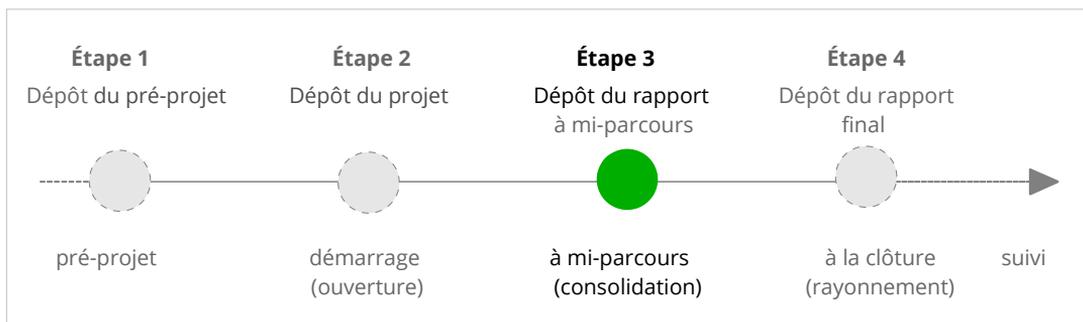
Étape 3 | Projet à mi-parcours (consolidation)

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation universitaire francophone de niveau doctoral à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 3, accompagnement de la consolidation jusqu'au rayonnement de la formation à la clôture.

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, accompagnement de l'AUF de la consolidation (étape n°3) jusqu'au rayonnement de la formation (étape n°4). Après cette étape, les modalités d'accompagnement par le bureau régional seront amenées à évoluer suivant les recommandations de la commission régionale d'experts.

Durée : à définir (3 ans), après validation par la commission régionale des experts ;





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Impact et viabilité

Impact de l'accompagnement de l'AUF : retombées du programme de formation

L'évaluation de l'impact mesure aussi bien les effets immédiats du programme de formation que ses impacts à moyen terme au service du développement ou de la structuration d'un espace régional de formation francophone. Au-delà de la constatation des faits (effectivité, efficacité, efficacité), il convient notamment d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu, et dans quelle mesure ils sont ou non liés à la mise en place du programme de formation : renforcement des capacités de l'établissement, évolutions des pratiques pédagogiques, renforcement de l'expertise francophone, image de la francophonie universitaire, etc.

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec la politique scientifique régionale définie par la commission régionale d'experts. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : la constitution de corpus scientifiques, méthodologiques et pédagogiques francophones ? La mise en place d'un suivi et d'une aide à la réussite des étudiants (du recrutement à l'insertion professionnelle ou la poursuite de recherches en post-doctorat des docteurs) ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins des universités de la région et les attentes du marché de l'emploi. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des représentants des milieux socio-économiques et institutionnels au sein de la formation ? Le développement d'actions de valorisation de la formation en partenariat avec les milieux socio-économiques et institutionnels ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins et les capacités de l'établissement porteur de programme. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des jeunes enseignants dans la communauté universitaire francophone ? La structuration des partenariats universitaires francophones dans la production et l'échange de l'information scientifique, méthodologique et pédagogique ?

Viabilité / pérennité du programme de formation : appropriation et autonomisation

L'appréciation de la viabilité / pérennité du programme de formation vise la poursuite et l'autonomisation du programme de formation au-delà de l'accompagnement de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il s'agit de mesurer la viabilité / pérennité du programme à travers la consolidation d'un corps enseignant francophone de l'établissement, la recherche d'autonomisation financière et les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine, et enfin les perspectives liées aux partenariats institutionnels et universitaires.

Indicateurs rattachés à la démarche-qualité

Attractivité de la formation, et donc visibilité de la formation

Efficacité du dispositif de certification (linguistique) et du dispositif de diplômation (scientifique)

Appropriation de l'enseignement du français et de l'enseignement des sciences en français

Autonomisation financière du programme de formation

Pilotage de la formation

Devenir des docteurs : employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle et capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études en post-doctorat des docteurs



La mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation se base, notamment, sur la notion de maturité. À la différence d'une approche « tout ou rien », l'analyse de maturité se base sur l'idée que tout projet peut être amélioré et que son pilotage doit être orienté vers cette amélioration continue. Les grilles de suivi sont construites autour d'une échelle en 5 niveaux de maturité en vue de faciliter la communication des résultats.

Étape 3

Formulaire . Projet à mi parcours (consolidation)

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation) :

SECTION 1 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement porteur du projet :



Indiquer la structure portant le projet de formation de niveau doctoral

Responsable du projet au sein du l'établissement

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel. :

Nom :

Prénom :

Titre :

Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et à signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièces obligatoires

Le formulaire, dûment complété, daté et signé, doit être accompagné des annexes demandées

- Annexe 1.A : maquette de la formation : enseignements scientifiques en français (modèle libre)
- Annexe 1.B : maquette de la formation : enseignement du français (modèle libre)⁶
- Annexe 1.C : règlement de la formation (modèle en langue française libre)

⁶ Y compris des modules d'insertion professionnelle, les ateliers d'écriture scientifique, etc.

- Annexe 2.A : environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)
- Annexe 2.B : suivi des docteurs de la formation (modèle libre)
- Annexe 3.A : comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B : calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C : plan de communication (modèle libre)
- Annexe 4.A : budget annuel prévisionnel (modèle libre)
- Annexe 4.B : plan de formation des enseignants-chercheurs de l'établissement (modèle libre)

Pièces facultatives

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Ce dossier doit être complété en tenant compte des dispositions du guide des termes de référence. Ce guide vise à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau licence auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce dossier est transmis à la Commission régionale d'experts qui participe à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale ; à ce titre, elle formule des recommandations.



Le dossier accompagné des pièces obligatoires est à retourner, par courrier électronique, à Mme Nguyen Thi Thuy Nga, responsable de projet, à l'adresse suivante : nguyen.thi.thuy.nga@auf.org

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Cette évaluation intervient 3 ans après la validation, par la commission régionale d'experts d'une demande d'un accompagnement par l'AUF. Cette première période a été celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation.

Réalisation du programme de formation

L'organisation des enseignements, éventuellement en différents parcours, est présentée avec précision et clarté en tenant compte de la progression des connaissances et des compétences à acquérir décrites dans les documents de présentation de la formation : les

cours dispensés, le volume horaire, une synthèse de son contenu, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques...

Le projet académique doit intégrer les trois dimensions suivantes : enseignement, recherche et professionnalisation. L'ingénierie des programmes de formation, la gestion des contenus académiques et scientifiques et l'encadrement méthodologique et scientifique des travaux de recherche et des stages dans des centres de recherche où sont accueillis les doctorants devront être définis conjointement, au sein du consortium. Le projet doit également s'inscrire dans une logique d'ouverture institutionnelle, à la fois en direction des milieux professionnels et des experts des organisations intergouvernementales, régionales et internationales.

L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités de contrôle de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc. Les modalités de recrutement à l'entrée de la formation, et éventuellement les modalités de mise à niveau, sont également précisées.

Compétences linguistiques et transversales dans un contexte de recherche

Le programme de formation précise les parcours mis en place en vue de l'approfondissement de la langue française, mais aussi l'acquisition de compétences transversales comme le renforcement des connaissances appliquées au numérique, ou les méthodes de travail et les outils sur lesquelles elles s'appuient.

En fonction de la politique liée à l'approfondissement de la langue française mise en œuvre par l'établissement d'accueil, il convient de préciser : le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et d'évaluation.

Il convient enfin de préciser si un département de français (ou une section de français) est associé à la définition et à la mise en place d'une politique liée à l'approfondissement de la langue française, ainsi que les modalités de ce partenariat.

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : ANNEXES

Annexe 1.A Maquette de la formation : enseignements scientifiques et méthodologiques en français (modèle libre)

Annexe 1.B Maquette de la formation : enseignement du français (modèle libre)

Annexe 1.C Règlement de la formation (modèle en langue française libre)

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : QUESTIONS

1.1. Les objectifs scientifiques et méthodologiques visés par le programme de formation à la recherche mis en place sont-ils atteints ?

Oui Non Si non, préciser les difficultés rencontrées ainsi que les modalités de remédiation (annexe 1.A)

1.2. Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en œuvre a-t-il répondu aux objectifs préalablement définis ?

Oui Non Si non, préciser les difficultés rencontrées ainsi que les modalités de remédiation (annexe 1.B).

1.3. Le Comité de pilotage et de suivi joue-t-il un rôle important dans le choix des sujets de thèses des doctorants ?

Oui Non Précisez (annexe 1.A).

1.4. Des laboratoires/unités/équipes de recherche ont-ils participé activement à la formation scientifique et technique des doctorants et à la préparation à leur insertion professionnelle ?

Oui Non Si oui, joindre le descriptif de cette participation et de cette préparation (annexe 1.A)

1.5. Le programme de formation doctorale a-t-il été adapté aux conditions d'insertion académique et professionnelle des futurs docteurs ?

Oui Non Si oui, précisez (annexe 1.A).

1.6. Un programme d'acquisition de compétences transversales a-t-il été mis en place ?

Oui Non Si oui, précisez le contenu de ce programme (annexe 1.A).

1.7. L'objectif d'approfondissement du français par les doctorants a-t-il été atteint ?

Oui Non Si non, quelles sont les mesures prévues pour atteindre cet objectif ? (annexe 1.B).

1.8. Le règlement de la formation a-t-il été adapté à l'évolution du programme de formation doctorale ?

Oui Non Joindre le règlement (annexe 1.C)

Quels sont les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés, par les partenaires universitaires dans la mise en œuvre du programme de formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : CADRE DE RÉFÉRENCES

Une formation de niveau doctoral est en effet construite de manière à offrir aux doctorants le choix entre l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études post-doctorales dans le cadre des carrières universitaires. Ce dispositif vise à apporter aux doctorants les informations nécessaires tout au long de leur cursus, en vue de favoriser leur mise en situation professionnelle (stages, initiation à la recherche, etc.) et l'accès à une mobilité nationale, régionale et internationale.

Potentiel de recrutement des doctorants

En amont, l'analyse de l'origine des candidats à la formation et des doctorants sélectionnés (région ou hors région, milieux académique, institutionnel et socio-économique etc.) doit permettre de juger de l'attractivité de la formation doctorale auprès des formations de master ou des bassins de recrutement au niveau local, national, régional ou international.

De même, la définition et la mise en place de la

formation doivent également tenir compte de l'évolution de l'offre de formation de niveau master déjà existante ou en cours de création au niveau local et national dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation.

La mesure du potentiel de recrutement doit s'appuyer sur des données chiffrées, résultant d'enquêtes propres à l'établissement d'accueil de la formation, de celles propres réalisées par le comité de pilotage ou de celles menées chaque année par le bureau régional de l'AUF. La mesure du potentiel de recrutement doit tenir compte de la liste actualisée des formations de master en région ou hors région et des contacts au sein de ces structures.



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}.

Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

Potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études en post-doctorat

L'analyse du devenir des docteurs se fonde sur la qualité académique de la formation, mais aussi des compétences attendues à l'issue de la formation doctorale. Une attention particulière

doit donc être portée au lien avec les milieux académique, institutionnel et socio-économique : en fonction de l'orientation du projet, la formation peut prévoir l'implication des partenaires extérieurs dans la définition et la mise en œuvre du processus de formation. Cette implication des partenariats doit, notamment, faciliter l'intégration de la formation dans le contexte socio-économique local et national.



Voir critère de la pertinence

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : ANNEXES

Annexe 2.A Environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)
Annexe 2.B Suivi des docteurs de la formation (modèle libre)

AXE 2 DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS : QUESTIONS

2.1. Des enquêtes pour mesurer le potentiel de recrutement ont-elles été menées ?
 Oui Non Précisez les résultats de ces enquêtes (annexe 2.A).

2.2. Des modalités de suivi des travaux de recherche des doctorants ont-elles été mises en place ?
 Oui Non Précisez ces modalités

2.3. Des réunions de rentrée et de sensibilisation ont-elles été organisées ?
 Oui Non Précisez leur contenu, leur objet et leurs résultats

2.4. Les milieux académiques, institutionnels et socio-économiques ont-ils été associés à la mise en œuvre du cursus de formation ?
 Oui Non Précisez (annexe 2.A).

2.5. Le suivi et l'insertion des docteurs ont-ils été assurés et comment ?
 Oui Non Précisez (annexe 2.B).

2.8. Le réseau des docteurs a-t-il été mis en place ?
 Oui Non Précisez (annexe 2.B)

Quels sont les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés, par les partenaires universitaires dans la mise en œuvre du dispositif de suivi des doctorants ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Le pilotage du projet de formation est assuré par une équipe dont la composition tient compte du (es) champ(s) disciplinaire(s) de la formation. Les compétences des membres du comité de pilotage et de suivi, ainsi que son fonctionnement, sont clairement définis.

La mise en place de partenariats internationaux implique des règles spécifiques de fonctionnement relatives au dispositif de suivi et d'évaluation en collaboration avec les partenaires du consortium portant notamment sur le recrutement des doctorants, les droits d'inscription, les modalités pédagogiques utilisées, etc. La composition de la structure du comité de pilotage intègre des partenaires académique, institutionnel et socio-économique associés au programme de formation doctorale.

Il convient également de préciser les ressources humaines et en matérielles mises à la disposition, par l'établissement d'accueil de la formation, au service du pilotage de la formation.

Comité de pilotage et de suivi

Le pilotage s'appuie sur les résultats de différents processus de suivi et d'évaluation des activités développées. L'analyse des résultats doit permettre de procéder à un examen régulier des objectifs attendus du programme de formation, et de ses modalités de mise en œuvre, en vue d'y apporter des améliorations.

Les recommandations par les doctorants émises lors des évaluations des enseignements dispensés, de l'auto-évaluation du comité de pilotage et de l'évaluation du projet par la commission régionale d'experts du bureau régional de l'AUF doivent être prises en compte.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

Plan de communication

La définition d'un plan de communication au service de la visibilité de la formation implique de déterminer une stratégie. Les méthodes de communication sélectionnées ainsi que les messages diffusés doivent s'inscrire dans une stratégie préalablement définie, et s'appuyer sur des activités organisées tout au long de l'année, en tenant compte des grandes étapes qui rythment la vie universitaire.



Voir le critère de cohérence

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : ANNEXES

Annexe 3.A Comité de suivi ou de pilotage (modèle libre)

Annexe 3.B Calendrier universitaire (modèle libre)

Annexe 3.C Plan de communication (modèle libre)

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : QUESTIONS

3.1. Le comité de pilotage et de suivi a-t-il assuré l'ensemble des fonctions qui lui ont
avaient été dédiées ?

Oui Non Précisez ses modalités de fonctionnement (annexe 3.A)

3.2 Les membres du comité de pilotage et de suivi se sont-ils investis dans la réalisation du
programme ?

Oui Non . Si oui, précisez le degré d'implication des membres (annexe 3.A)

3.3. Le comité de pilotage et de suivi a-t-il été associé à la gestion du suivi académique de la
formation par les doctorants ?

Oui Non Si oui, apporter des précisions (annexe 3.A)

3.4. Les doctorants ont-ils assuré une évaluation annuelle de la formation ?

Oui Non Précisez et joindre en annexe le modèle d'évaluation (annexe 1.C).

3.5. Les ressources humaines francophones qualifiées initialement prévues (secrétariat,
gestion comptable, assistance logistique ...) ont -elles ont été mises à la disposition de la
formation par l'établissement d'accueil ?

Oui Non Si oui, précisez (annexe 3.A).

3.6. Les enseignants-chercheurs de l'établissement d'accueil, ou des autres établissements
au niveau national, régional et international sont-ils intervenus dans le programme de
formation ?

Oui Non Si oui, joindre la liste et les matières dispensées (annexe 1.A).

3.7. La politique de communication (interne et externe) initialement programmée par le
comité de pilotage et de suivi a-t-elle été réalisée ?

Oui Non Si oui, précisez comment (annexe 3.C).

Quels sont les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés, par les partenaires universitaires dans la définition et la mise en œuvre du pilotage de la formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : CADRE DE RÉFÉRENCES

La prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF de la formation vise à assurer le passage de la période d'ouverture à celle de sa consolidation. Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (3 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges déjà existants entre partenaires académiques, institutionnels et socio-économiques, et de juger de la pérennité du projet (3 ans), c'est-à-dire de la capacité de la formation à évoluer de manière autonome.

Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement d'accueil de la formation par les partenaires du projet et par l'AUF, ne constituent pas une finalité, mais le moyen de contribuer à l'appropriation de la formation par cet établissement.

Budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière

L'élaboration du budget prévisionnel de la formation vise à planifier et matérialiser des recettes et des dépenses en terme de financement des actions à mener dans le cadre du projet, et ceci en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la dimension internationale de la formation doctorale.

L'élaboration de ce budget devra programmer les modalités et étapes de l'autonomisation financière de la formation doctorale au terme de la réalisation du projet.



Faisabilité : rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation ; partenariats.

Formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de formation

La définition et la mise en place d'un plan de formation des enseignants de l'établissement d'accueil doit s'inscrire dans une stratégie : celle du passage de la période d'ouverture à celle de la consolidation puis à celle de l'appropriation de la formation. En vue de consolider et d'assurer l'approbation du programme d'enseignement doctoral, l'établissement est invité à établir un plan de formation de son corps professoral.



Voir le critère de cohérence

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AUF : ANNEXES

Annexe 4.A Budget annuel prévisionnel (modèle libre / à faire)

Annexe 4.B Plan de formation (modèle libre)

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : QUESTIONS

4.1 Le rapport d'utilisation des financements réalisés par l'AUF durant la période de démarrage a-t-il été établi ?

Oui Non Joindre le rapport (annexe 4.A).

4.2 Des ressources matérielles, bureautiques, en infrastructure et techniques ont-elles été mises à disposition de la formation, à titre gratuit, par l'établissement d'accueil?

Oui Non Si oui, précisez lesquelles (annexe 4.A).

4.3. La bibliothèque francophone de la formation a-t-elle été régulièrement alimentée ?

Oui Non Si oui, joindre la liste d'ouvrages (annexe 4.A).

4.4 Les partenaires du consortium ont-ils financé le fonds documentaire ?

Oui Non Si oui, précisez à quelle hauteur (annexe 4.A)

4.5. Des allocations de mobilité ont-elles été financées par les établissements partenaires de la formation ?

Oui Non Si oui, précisez (annexe 4.A)

4.6. Le montant des droits d'inscription annuels pour la formation a-t-il été réévalué pendant les 3 années écoulées ?

Oui Non Si oui, précisez (annexe 4.A).

4.7. Des ressources financières complémentaires ont-elles été obtenues des partenaires académiques institutionnels et socio-économiques ?

Oui Non Si oui, précisez (annexe 4.A).

4.8. L'autonomisation financière de la formation est-elle engagée ?

Oui Non Si oui, précisez à quelle hauteur (annexe 4.A).

4.9. Les capacités d'enseignement et d'encadrement du corps professoral impliqué dans le projet de formation doctorale ont-t-elles été renforcées ?

Oui Non Si oui, précisez (annexe 4.B).

Quels sont les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés, par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomisation financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

Formulaire - Accompagnement Cycle de formation

> Niveau doctorat

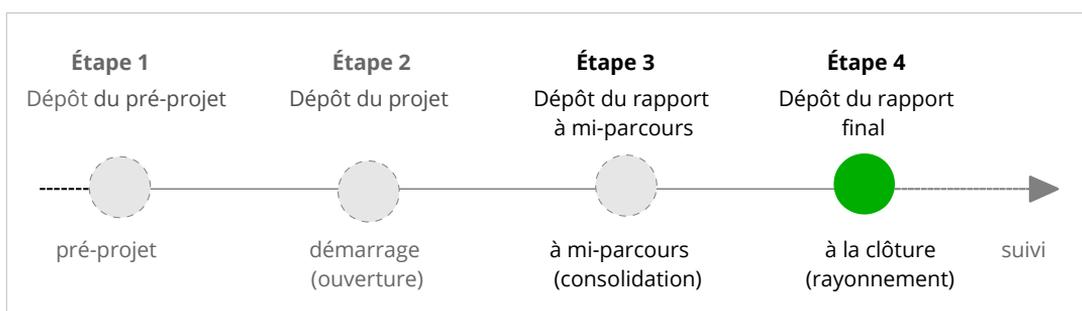
Étape 4 Clôture de l'accompagnement

Ce guide vise à accompagner les porteurs de projet d'une formation francophone de niveau doctorat en les invitant à remplir le formulaire ci-après.

Il correspond à l'étape 4, clôture de l'accompagnement de la formation.

Présentation : après validation de la commission régionale d'experts, accompagnement de l'AUF de la consolidation (étape 3) jusqu'au rayonnement de la formation (étape 4). Après cette étape, les modalités d'accompagnement par le bureau régional seront amenées à évoluer suivant les recommandations de la commission régionale d'experts.

Durée : à définir (1 an), en tenant compte du calendrier des réunions de la commission régionale d'experts





Rappel des critères d'évaluation de la commission régionale d'experts

Impact et viabilité

Impact de l'accompagnement de l'AUF : retombées du programme de formation

L'évaluation de l'impact mesure aussi bien les effets immédiats du programme de formation que ses impacts à moyen terme au service du développement ou de la structuration d'un espace régional de formation francophone. Au-delà de la constatation des faits (effectivité, efficacité, efficience), il convient notamment d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu, et dans quelle mesure ils sont ou non liés à la mise en place du programme de formation : renforcement des capacités de l'établissement, évolutions des pratiques pédagogiques, renforcement de l'expertise francophone, image de la francophonie universitaire, etc.

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec la politique scientifique régionale définie par la commission régionale d'experts. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : la constitution de corpus scientifiques, méthodologiques et pédagogiques francophones ? La mise en place d'un suivi et d'une aide à la réussite des étudiants (du recrutement à l'insertion professionnelle ou la poursuite de recherches en post-doctorat des docteurs) ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins des universités de la région et les attentes du marché de l'emploi. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des représentants des milieux socio-économiques et institutionnels au sein de la formation ? Le développement d'actions de valorisation de la formation en partenariat avec les milieux socio-économiques et institutionnels ?

L'évaluation de l'impact de l'accompagnement par l'AUF du programme de formation peut porter sur son adéquation avec les besoins et les capacités de l'établissement porteur de programme. Il s'agit alors d'évaluer dans quelle mesure le programme de formation a permis : l'intégration des jeunes enseignants dans la communauté universitaire francophone ? La structuration des partenariats universitaires francophones dans la production et l'échange de l'information scientifique, méthodologique et pédagogique ?

Viabilité / pérennité du programme de formation : appropriation et autonomisation

L'appréciation de la viabilité / pérennité du programme de formation vise la poursuite et l'autonomisation du programme de formation au-delà de l'accompagnement de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il s'agit de mesurer la viabilité / pérennité du programme à travers la consolidation d'un corps enseignant francophone de l'établissement, la recherche d'autonomisation financière et les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine, et enfin les perspectives liées aux partenariats institutionnels et universitaires.

Indicateurs rattachés à la démarche-qualité

Attractivité de la formation, et donc visibilité de la formation

Efficacité du dispositif de certification (linguistique) et du dispositif de diplomation (scientifique)

Appropriation de l'enseignement du français et de l'enseignement des sciences en français

Autonomisation financière du programme de formation

Pilotage de la formation

Devenir des docteurs : employabilité à travers le potentiel d'insertion professionnelle et les capacités liées aux connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une poursuite des études en post-doctorat des docteurs



La mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation se base, notamment, sur la notion de maturité. À la différence d'une approche « tout ou rien », l'analyse de maturité se base sur l'idée que tout projet peut être amélioré et que son pilotage doit être orienté vers cette amélioration continue. Les grilles de suivi sont construites autour d'une échelle en 5 niveaux de maturité en vue de faciliter la communication des résultats.

Étape 4

Formulaire . Clôture de l'accompagnement

CODE PROJET : (attribué par l'AUF) :



Cadre réservé à l'AUF

PROJET ÉVALUÉ

(nom de de la formation) :

SECTION 1 DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET

Nom de l'établissement porteur du projet :



Indiquer la structure portant le projet de formation de niveau doctoral

Responsable du projet au sein du l'établissement

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse électronique :

N° de tel. :

Nom :

Prénom :

Titre :

Signature et cachet (obligatoires)



À compléter et à signer par le plus haut responsable de l'établissement membre de l'AUF porteur du projet ou par le responsable de son service des relations internationales.

SECTION 2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Pièces obligatoires

Le formulaire, dûment complété, daté et signé, doit être accompagné des annexes demandées

- Annexe 1.A : maquette de la formation : enseignement scientifique en français (modèle libre)
- Annexe 1.B : maquette de la formation : enseignements du français (modèle libre)
- Annexe 1.C : règlement de la formation (modèle en langue française libre)

- Annexe 2.A : environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)
- Annexe 2.B : suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

- Annexe 3.A : comité de suivi (modèle libre)
- Annexe 3.B : calendrier universitaire (modèle libre)
- Annexe 3.C : plan de communication (modèle libre)

- Annexe 4.A : budget annuel prévisionnel (modèle libre)
- Annexe 4.B : plan de formation de l'établissement porteur du projet (modèle libre)

Pièces facultatives

- Tout autre document en relation avec la définition du projet de formation



Ce dossier doit être complété en tenant compte des dispositions du guide des termes de référence. Ce guide vise à donner les repères nécessaires aux partenaires universitaires qui désirent déposer un dossier de demande d'accompagnement d'une formation de niveau licence auprès du bureau régional Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce dossier est transmis à la Commission régionale d'experts qui participe à la mise en place du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale ; à ce titre, elle formule des recommandations.



Le dossier accompagné des pièces obligatoires est à retourner, par courrier électronique, à Mme Nguyen Thi Thuy Nga, responsable de projet, à l'adresse suivante : nguyen.thi.thuy.nga@auf.org

AXE 1 PROGRAMME DE FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Cette évaluation intervient 3 ans après la validation, par la commission régionale d'experts d'une demande de renouvellement d'un accompagnement par l'AUF. Si la première période a été celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (3 ans), la période qui vient de se terminer (3 ans) a été consacrée au renforcement des échanges déjà existants entre partenaires universitaires au service de la pérennité de la formation, c'est-à-dire de la possibilité que le programme se poursuive et se développe de manière autonome.

Réalisation du programme de formation

L'organisation des enseignements, éventuellement en différents parcours, est présentée avec précision et clarté en tenant compte de la progression des connaissances et des compétences à acquérir décrites dans les documents de présentation de la formation : cours dispensés, volume horaire, synthèse de son contenu, modalités d'attribution des crédits, modalités pédagogiques...

Le projet académique doit intégrer les trois dimensions suivantes : enseignement, recherche et professionnalisation. L'ingénierie des programmes de formation, la gestion des contenus académiques et scientifiques et l'encadrement méthodologique et scientifique des travaux de recherche et des stages dans des centres de recherche devront être définis conjointement, au sein du consortium. Le projet doit également s'inscrire dans une logique d'ouverture institutionnelle, à la fois en direction des milieux professionnels et des experts des organisations intergouvernementales, régionales et internationales.

L'organisation des enseignements doit également indiquer les modalités de contrôle de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, etc. Les modalités de recrutement à l'entrée de la formation, et éventuellement les modalités de mise à niveau, sont également précisées.

Compétences linguistiques et transversales dans un contexte de recherche

Le programme de formation précise les parcours mis en place en vue de l'approfondissement de la langue française, mais aussi l'acquisition de compétences transversales comme le renforcement des connaissances appliquées au numérique, ou les méthodes de travail et les outils sur lesquels elle s'appuie.

En fonction de la politique liée à l'approfondissement de la langue française mise en œuvre par l'établissement d'accueil, il convient de préciser : le volume horaire par année, les modalités d'attribution de crédits, les modalités pédagogiques et d'évaluation.

Il convient enfin de préciser si un département de français (ou une section de français) est associé à la définition et la mise en place d'une politique liée à l'approfondissement de la langue française, ainsi que les modalités de ce partenariat.

AXE 1 RÉALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION : ANNEXES

Annexe 1.A Maquette de la formation : enseignements scientifiques en français (modèle libre)

Annexe 1.B Maquette de la formation : enseignement du français (modèle libre)

Annexe 1.C Règlement de la formation (modèle en langue française libre)

AXE 1 RÉALISATION DU PROGRAMME DE FORMATION : QUESTIONS

1.1. Les objectifs redéfinis lors de l'évaluation de mi-parcours sont-ils atteints ?

Oui Non Précisez. (annexe 1.A)

1.2. La formation doctorale mise en place répond-elle toujours à des besoins existants dans la région?

Oui Non Précisez (annexe 1.A)

1.3. Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en œuvre est-il adéquat ?

Oui Non Si non, préciser pourquoi (annexe 1.A)

1.4. Les thèses réalisées ont-elles été soutenues, dans les délais et avec mention.

Oui Non Précisez (annexe 1.A)

1.5. Les laboratoires/unités/équipes de recherche, ont-ils intégré les nouveaux docteurs dans leurs équipes de recherche et jouent-ils toujours un rôle actif dans la pérennisation de la formation doctorale ?

Oui Non Précisez (annexe 1.A).

1.6. Depuis l'évaluation à mi-parcours, les objectifs liés à l'appropriation du programme de formation doctorale par l'établissement d'accueil porteur du projet ont-ils été atteints ?

Oui Non Précisez (annexe 1.A).

1.7. Les modules de formation transversale mis en place ont-ils été adaptés à l'évolution des besoins de formation ?

Oui Non Précisez (annexe 1.A).

1.7. Les cours d'approfondissement du français par les doctorants ont-ils été adaptés à l'évolution des besoins de formation ?

Oui Non Précisez (annexe 1.B).

Quels sont les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés, par les partenaires universitaires dans la mise en œuvre du programme de formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 2 RÉSULTAT DU DISPOSITIF DE SUIVI DES ÉTUDIANTS: CADRE DE RÉFÉRENCES

Une formation de niveau doctoral est en effet construite de manière à offrir aux doctorants le choix entre l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études post-doctorales dans le cadre des carrières universitaires. Ce dispositif vise à apporter aux doctorants les informations nécessaires tout au long de leur cursus, en vue de favoriser leur mise en situation professionnelle (stages, initiation à la recherche, etc.) et l'accès à une mobilité nationale, régionale et internationale.

Potentiel de recrutement des doctorants

En amont, l'analyse de l'origine des candidats (région ou hors région, milieux académique, institutionnel et socio-économique etc.) à la formation et des doctorants sélectionnés doit permettre de juger de l'attractivité de la formation doctorale auprès des formations de master ou des bassins de recrutement au niveau local, national, régional ou international.

De même, la définition et la mise en place de la formation doivent également tenir compte de l'évolution de l'offre de formation de niveau master déjà existante ou en cours de création au niveau local et national dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) couvert(s) par la formation.

La mesure du potentiel de recrutement doit s'appuyer sur des données chiffrées, résultant d'enquêtes propres à l'établissement d'accueil de la formation, de celles propres réalisées par le comité de pilotage ou de celles menées chaque année par le bureau régional de l'AUF. La mesure du potentiel de recrutement doit tenir compte de la liste actualisée des formations de master en région ou hors région et des contacts au sein de ces structures.



Pertinence : articulation entre les objectifs poursuivis par le projet de formation et le cadre de la programmation quadriennale^{BAP}.

Cette appréciation tient compte également de l'environnement scientifique, socio-économique et institutionnel (gouvernemental et inter-gouvernemental) dans lequel cette formation s'inscrit.

Potentiel d'insertion professionnelle et de poursuites d'études en post-doctorat

L'analyse du devenir des docteurs se fonde sur la qualité académique de la formation, mais aussi des compétences attendues à l'issue de la formation doctorale. Une attention particulière doit donc être portée au lien avec les milieux académique, institutionnel et socio-économique : en fonction de l'orientation du projet, la formation peut prévoir l'implication des partenaires extérieurs dans la définition et la mise en œuvre du processus de formation. Cette implication des partenariats doit, notamment, faciliter l'intégration de la formation dans le contexte socio-économique local et national.



Voir critère de pertinence

AXE 2 RÉSULTATS DU DISPOSITIF DE SUIVI DES DOCTORANTS : ANNEXES

Annexe 2.A Environnement académique et monde socio-économique (modèle libre)

Annexe 2.B Suivi des anciens diplômés de la formation (modèle libre)

AXE 2 RÉSULTATS DU DISPOSITIF DE SUIVI DES DOCTORANTS : QUESTIONS

2.1. Les résultats des enquêtes annuelles pour mesurer le potentiel de recrutement ont-ils été pris en compte pour assurer la pérennité de la formation doctorale ?

Oui Non précisez (annexe 2.A).

2.2. Les travaux de recherche des docteurs bénéficient-ils d'un appui à la production et à la diffusion au sein de la Francophonie universitaire en région et hors région ?

Oui Non précisez (annexe 2.A).

2.3. Les milieux académiques, institutionnels et socio-économiques et institutionnels sont-ils toujours impliqués dans la pérennisation de la mise en œuvre du programme de formation ?

Oui Non précisez (annexe 2.A).

2.4. Les modules d'insertion académique et professionnelle des docteurs mis en place sont-ils toujours adaptés à l'objectif d'insertion ?

Oui Non précisez (annexe 2.A).

2.5. Le réseau des docteurs est-il devenu un réseau actif ?

Oui Non Si oui, préciser son action (annexe 2.B)

Quels sont les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés, par les partenaires universitaires dans la mise en œuvre du dispositif de suivi des doctorants ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : CADRE DE RÉFÉRENCES

Le pilotage du projet de formation est assuré par une équipe dont la composition tient compte du (des) champ(s) disciplinaire(s) de la formation. Les compétences des membres du comité de pilotage et de suivi, ainsi que son fonctionnement, sont clairement définies.

La mise en place de partenariats internationaux implique des règles spécifiques de fonctionnement relatives au dispositif de suivi et d'évaluation en collaboration avec les partenaires du consortium portant notamment sur le recrutement des doctorants, les droits d'inscription, les modalités pédagogiques utilisées, etc. La composition de la structure du comité de pilotage intègre des partenaires académique, institutionnel et socio-économique associés au programme de formation doctorale.

Il convient également de préciser les ressources humaines et matérielles mises à la disposition, par l'établissement d'accueil de la formation, au service du pilotage de la formation.

Comité de pilotage et de suivi

Le pilotage s'appuie sur les résultats de différents processus de suivi et d'évaluation des activités développées. L'analyse des résultats doit permettre de procéder à un examen régulier des objectifs attendus du programme de formation, et de ses modalités de mise en œuvre, en vue d'y apporter des améliorations.



Cohérence : mettre en évidence la concordance, au niveau de l'organisation et de la structuration du projet et de ses éléments constitutifs, entre les objectifs préalablement définis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus.

Les recommandations par les doctorants, émises lors des évaluations des enseignements dispensés, de l'auto-évaluation du comité de pilotage et de l'évaluation du projet par la commission régionale d'experts du bureau régional de l'AUF doivent être prises en compte.

Plan de communication

La définition d'un plan de communication au service de la visibilité de la formation implique de déterminer une stratégie. Les méthodes de communication sélectionnées ainsi que les messages diffusés doivent s'inscrire dans une stratégie préalablement définie, et s'appuyer sur des activités organisées tout au long de l'année, en tenant compte des grandes étapes qui rythment la vie universitaire.



Voir le critère de cohérence

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : ANNEXES

Annexe 3.A Comité de suivi ou de pilotage (modèle libre)

Annexe 3.B Calendrier universitaire (modèle libre)

Annexe 3.C Plan de communication (modèle libre)

AXE 3 PILOTAGE DE LA FORMATION : QUESTIONS

3.1. Le comité de pilotage de la formation a-t-il joué le rôle actif qui lui était assigné au sein de la formation?

Oui Non Précisez (annexe 3.A).

3.2 Les membres du comité de pilotage ou de suivi ont-ils participé activement à la réalisation du programme de formation?

Oui Non Si oui, précisez (annexe 3.A)

3.3. Le comité de pilotage ou de suivi a-t-il été utilement associé à la gestion du suivi de la formation doctorale ?

Oui Non Si oui, précisez en quoi et comment (annexe 3.A)

3.4. Les évaluations annuelles des enseignements réalisées par les doctorants ont-elles conduit à des recommandations et à des améliorations du programme de formation ?

Oui Non Précisez (annexe 3.A)

3.5 Les activités réalisées par les enseignants-chercheurs de l'établissement d'accueil au sein de la formation doctorale ont-elles été valorisées dans le déroulement de leur carrière ?

Oui Non Précisez (annexe 1.A).

3.6. La politique de communication (interne et externe) conduite par le comité de pilotage a-t-elle été efficace pour assurer la promotion et la pérennité de la formation ?

Oui Non Précisez (annexe 3.C)

Quels sont les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés par les partenaires universitaires dans la définition et la mise en œuvre du pilotage de la formation ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : CADRE DE RÉFÉRENCES

La prise en compte du cycle de vie de l'accompagnement par l'AUF de la formation vise à assurer le passage de la période d'ouverture à celle de sa consolidation. Si la première période est celle de la constitution d'une équipe nécessaire au suivi tant scientifique que financier et administratif de la formation, et à la valorisation pédagogique et méthodologique du programme de formation (3 ans), la période qui suit doit permettre de renforcer les échanges déjà existants entre partenaires académiques, institutionnels et socio-économiques, et de juger de la pérennité du projet (3 ans), c'est-à-dire de la capacité de la formation à évoluer de manière autonome.

Dans cette approche, les appuis développés par l'établissement d'accueil de la formation par les partenaires du projet et par l'AUF, ne constituent pas une finalité, mais le moyen de contribuer à l'appropriation de la formation par cet établissement.

Budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière

L'élaboration du budget prévisionnel de la formation vise à planifier et matérialiser des recettes et des dépenses en terme de financement des actions à mener dans le cadre du projet, et ceci en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la dimension internationale de la formation doctorale.

L'élaboration de ce budget devra programmer les modalités et étapes de l'autonomisation financière de la formation doctorale au terme de la réalisation du projet.



Faisabilité : rendre compte, au regard des moyens mis en œuvre et des événements prévisibles, de la progression, des difficultés et des obstacles qui peuvent affecter la réalisation de la formation et des objectifs initialement définis. Trois éléments peuvent, notamment, être pris en considération : budget prévisionnel et recherche d'autonomisation financière ; plan de formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de la formation ; partenariats.

Formation des enseignants de l'établissement porteur du projet de formation

La définition et la mise en place d'un plan de formation des enseignants de l'établissement

d'accueil doit s'inscrire dans une stratégie : celle du passage de la période d'ouverture à celle de la consolidation puis à celle de l'appropriation de la formation. En vue de consolider et d'assurer l'approbation du programme d'enseignement doctoral, l'établissement est invité à établir un plan de formation de son corps professoral.



Voir le critère de cohérence

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AUF

Annexe 4.A Budget annuel prévisionnel (modèle libre / à faire)

Annexe 4.B Plan de formation (modèle libre)

AXE 4 CYCLE DE VIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AUF : QUESTIONS

4.1 Le rapport d'utilisation des financements réalisés par l'AUF durant la période de rayonnement a-t-il été établi ?

Oui Non Joindre le rapport (annexe 4.A).

4.2 Des ressources matérielles, bureautiques, en infrastructure et techniques ont-elles été maintenues à disposition de la formation, à titre gratuit, par l'établissement d'accueil ?

Oui Non Si oui, précisez lesquelles (annexe 4.A).

4.3. La bibliothèque francophone de la formation sera-t-elle régulièrement alimentée au-delà de la période d'accompagnement et pérennisée ?

Oui Non Précisez (annexe 4.A).

4.4. Les financements des fonds documentaires seront-ils maintenus par les partenaires du consortium au-delà de la période d'accompagnement et pérennisés ?

Oui Non Précisez (annexe 4.A).

4.5. Le financement des allocations de mobilité par les établissements partenaires du consortium de la formation doctorale sera-t-il maintenu au-delà de la période d'accompagnement et pérennisé ?

Oui Non Précisez (annexe 4.A).

4.6. La réévaluation réalisée du montant des droits d'inscription annuels a-t-elle permis d'assurer l'autonomisation financière de la formation et ainsi de la pérenniser ?

Oui Non Précisez (annexe 4.A).

4.7. Les ressources financières obtenues des partenaires académiques et professionnels seront-elles pérennisées ?

Oui Non Préciser (annexe 4.A).

4.8. L'établissement d'accueil est-il parvenu à une pleine appropriation du programme de formation à travers la réalisation du plan de formation du corps professoral qui lui est dédié ?

Oui Non Préciser (annexe 4.A).

Quels sont les difficultés et les obstacles déjà rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés par l'établissement d'accueil dans l'appropriation de la formation et la recherche d'autonomisation financière ? Quelles sont les mesures envisagées pour surmonter ces difficultés ?

Mesures envisagées pour surmonter les difficultés identifiées

-
-
-



En fonction des points faibles identifiés, **les mesures envisagées** peuvent se présenter comme une activité développée dans le cadre d'une formation et prise afin de produire des résultats attendus, plus précisément le(s) résultat(s) immédiat(s) lié(s) à l'activité mise en œuvre. Dans le cadre d'une programmation construite sur l'approche par projet, la définition de chaque activité commence toujours par un verbe d'action : renforcer, développer, structurer, permettre, etc.

Documents de références

> Les sites Internet

Site Internet du bureau Asie-Pacifique de l'AUF

www.auf.org/bureau/bureau-asie-pacifique

Cartographie des formations

www.cartographie.auf.org

Programmation quadriennale du bureau Asie-pacifique de l'AUF

www.auf.org/bureau/bureau-asie-pacifique/communication/documents-institutionnels/

> Les collections

Guide

Accompagnement d'un cycle de formation de niveau licence
Accompagnement d'un cycle de formation de niveau master
Accompagnement d'un cycle de formation de niveau doctorat

Fiches techniques

Évaluation initiale d'un pré-projet ou d'un projet de formation
Évaluation à mi-parcours du projet de formation
Évaluation finale à la clôture de l'accompagnement

Mission d'expertise d'une formation francophone
Mission de jury de soutenance des mémoires en français
Mission régionale ou internationale d'enseignement
Allocation de perfectionnement à la formation
Supports de communication (kit communication)
Campagne de promotion
Atelier thématique de conception d'une offre d'expertise
Atelier thématique de restitution d'un offre d'expertise

Glossaire

Alumni

Alumni désigne les anciens élèves regroupés en association par fidélité pour l'institution qui les a formés et par souci de défendre leurs intérêts. Il s'agit de l'utilisation fautive par les Anglo-saxons d'un terme latin mais très largement acceptée dans le monde sauf en France.

Approches budgétaires

L'approche budgétaire suppose, dans le cadre de la démarche qualité qui influence l'établissement du plan stratégique de l'institution, de prendre en compte avec précision les éléments financiers liés à chaque action de formation : les dépenses et les recettes prévisibles et l'équilibre que l'on est en droit d'atteindre. Sauf à s'exposer à des déficits insupportables ou à des tarifications excessives, l'évaluation financière doit être réaliste.

Approche par projet

Appliqué dans ce document au partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un certain nombre d'acteurs extérieurs académiques et socio-économiques, l'approche par projet à une forme de partenariat limité à quelques objectifs généraux. Il s'agit de privilégier une coopération appliquée à des actions précises.

Architecture

Appliqué dans ce document d'une part au plan de développement de l'institution, d'autre part à l'offre de formation, le terme d'architecture désigne l'organisation générale tant de l'institution elle-même que de l'une de ses activités, étant entendu que la présentation de cette organisation ne peut se borner à une simple description mais doit en dégager les caractéristiques spécifiques et la logique interne.

Attractivité

Le terme attractivité est appliqué dans ce document tant aux institutions qu'aux formations ou aux parcours de formation. Elle implique non seulement un effort de visibilité à l'égard de l'ensemble des acteurs mais aussi l'aptitude à faire reconnaître les qualités de l'institution ou de la formation, de façon à ce qu'elle devienne un pôle d'attraction dans son domaine.

Démarche-qualité

La démarche qualité mise en place dans le cadre d'une institution intègre à la fois un aspect bilan tendant à analyser ses forces et ses faiblesses, et une dimension programmatique afin de mettre en œuvre des actions d'amélioration.

Dialogue de gestion

Le dialogue de gestion vise le fait que la gestion des institutions et des formations fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs internes et externes associés aux divers programmes projetés ou engagés.

Dialogue social

Le dialogue social vise le fait que les partenaires socio-économiques sont associés au pilotage des actions de formation, y compris dans la définition des orientations stratégiques.

Évaluation formative

Une évaluation formative ne se borne pas à mesurer les connaissances et les compétences du candidat, ni, dans une perspective sommative, à lui donner un certain nombre de renseignements sur ses lacunes par rapport au niveau d'exigences requis. Cette évaluation formative fournit au candidat divers conseils sur les moyens d'améliorer ses prestations.

Institution

Le terme désigne une institution d'enseignement supérieur et de recherche, un membre de la Confrasie auquel est rattaché le cycle d'études pensé comme une offre de formation de niveau licence ou master.

Langues d'enseignement

La langue d'enseignement est celle dans laquelle se donne l'enseignement dans le cadre d'un cours ou d'un programme de formation. Elle s'oppose à une formation dans laquelle la langue est l'objet et non l'instrument de l'enseignement. Il est souhaitable que l'ensemble de la formation soit dans la langue choisie, y compris les examens.

Maquette

Appliquée dans ce document aux enseignements et aux formations, la maquette présente ces éléments en précisant non seulement les programmes avec leur durée, leurs caractéristiques pédagogiques ainsi que les profils des étudiants et des enseignants, mais également les objectifs et les débouchés.

Pérennité (de la formation)

La pérennité d'une formation ne dépend pas seulement de sa viabilité mais également de l'opportunité de la maintenir, selon ses responsables. Une formation doit être délivrée assez longtemps pour atteindre une certaine visibilité mais ne pas être maintenue inutilement au regard des besoins du marché de l'emploi.

Programme de formation

Un programme de formation est défini selon ses caractéristiques, dont le volume par module dispensé (crédits), les modalités des examens, ainsi que les éventuelles orientations (recherche / professionnelle / indifférenciée) sont précisés dans la description du diplôme.

Structure

La structure est responsable, au sein de l'institution de rattachement, du pilotage d'un programme de formation : facultés, départements, sections, etc..

Veille stratégique

La veille stratégique constitue un élément important du dispositif de pilotage des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Fondée sur une observation en continue du fonctionnement des formations, elle doit s'appliquer à tous les champs disciplinaires, prendre en compte l'environnement académique et socio-économique et déboucher sur un effort d'adaptation permanente des formations.

Viabilité [de la formation]

La viabilité d'une formation ne dépend pas seulement de son équilibre financier mais également d'un certain nombre de variables : nombre de candidats, disponibilité de l'équipe pédagogique et administrative, moyens techniques nécessaires...

Visibilité

La visibilité est à la fois une obligation pour les institutions et un droit pour les acteurs (personnel, partenaires, candidats étudiants et étudiants, Alumni). La visibilité se distingue de l'information par le souci de ne dissimuler aucun aspect qui puisse intéresser ces acteurs. Elle se distingue de la publicité dans la mesure où la sincérité fait figure d'exigence dont le non respect même limité compromettrait la crédibilité de tout le message.



Bureau Asie-Pacifique

21, Le Thanh Tong - Hoan Kiem - Hanoi - Vietnam
www.auf.org/asia-pacifique